

Ajustage des Pratiques en Ophtalmologie durant le Second Confinement National



Collège National Professionnel d'Ophtalmologie

Académie Française d'Ophtalmologie



SYNDICAT NATIONAL DES OPHTALMOLOGISTES DE FRANCE



Collège des Ophtalmologistes des hôpitaux de France

En date du 1^{er} Novembre 2020,
Sera modifié selon l'évolution de la crise sanitaire

Différences entre

- Les régions
- Les spécialités
- Ville-hopital

- La **Solidarité** est requise
- L'**Equité** est légitime
- Toutes les régions contaminées
- Rapport Benefice/risque demeure

La pratique médicale

Si mesures barrières respectées
(annexe 1, appliquées depuis mars 2020)

Maintenue

Reprise

- de l'interrogatoire COVID (annexe 2) ou en ligne
- des téléconsultations des patients suivis
(Limitées en ophtalmo sans images)

La pratique chirurgicale

Conditions différentes de la 1ere vague

- Besoins actuels : **soignants** (IADE, IDE), **locaux**
- En + de lits, respirateurs, drogues, MAR
- Défaut de ressource en personnel hospitalier
- Tout le pays est concerné
- Gestion des patients reportés en cours
- Adaptation régionale et non plus nationale

Population éduquée
Patients demandeurs
Cabinets et blocs organisés

Les spécificités de la spécialité demeurent :

- Circuit court, sans séjour, gestes sous topique, sans aérosolisation
= **risque minime patient, peu consommateur de ressources**
- Ont permis de maintenir la chirurgie fonctionnelle lors de la reprise

Effort collectif requis

- Personnel peut être requisitionné
 - Toute la médecine doit participer
 - Patients de nouveau à protéger et rassurer
- Consensus : tout faire toute spécialité confondue**
- Pour ne pas manquer les urgences non COVID
 - Pour ne pas perdre le suivi des patients
 - Pour ne pas retourner à l'arrêt de la pratique

Différents scénarios décidés par les ARS et institutions : compromis

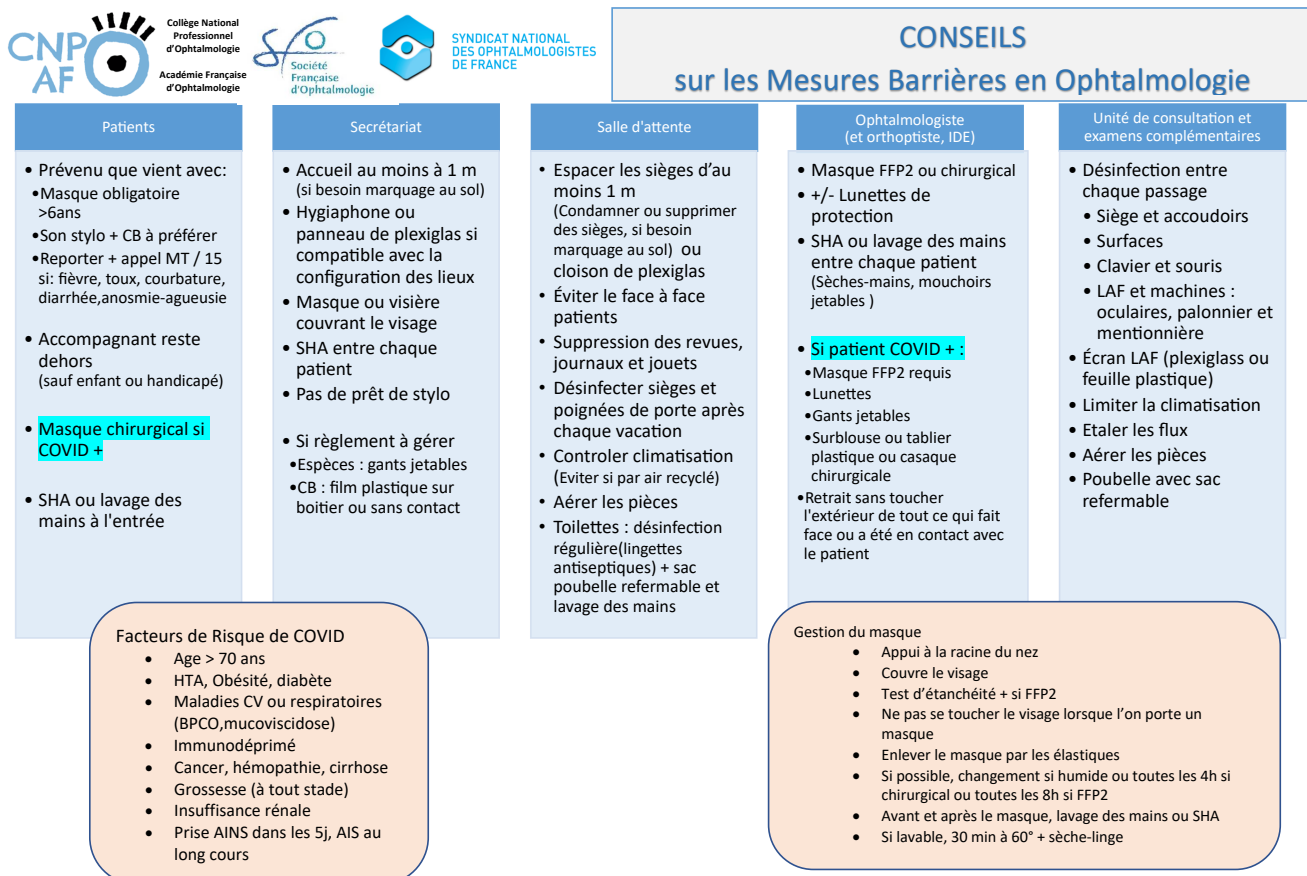
CHU et Hopitaux :

- Réduction des programmations totales (moyenne de 50%)
- Priorités à urgences et perte de chance
- Fonctionnel possible

Cliniques libérales, selon le plan santé-territoire :

- Maintien tout ou partie de l'activité
- Transfert de soignants
- Accueil d'activité des hopitaux
- **Selon les régions ...et selon l'évolution**

Annexe 1 : Rappel des gestes Barrières



Annexe 2 : Interrogatoire COVID

